

COMMUNE DE SAINT MICHEL THUBEUF

Séance du 21 février 2017

L'an deux mil dix sept
et le vingt et un février

à vingt heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur POTTIER Christophe, Maire.**

Présents : M. POTTIER, Mme VANDEWALLE, MM. GUYET, AMELOT, Mmes LEMAITRE, MERLET, RIVIERE, MM. GAURIER, BOURGERIE, POIGNOT, Mmes PORC, TINOCO, MM. DELARUE, LE BOUVIER.

Excusée : Mme GIRARD

Madame PORC a été nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - DU COMITE SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 21 février 2017 20 à 30 heures

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 14
VOTES : Contre Pour 14
Date de convocation : 14/02/2017

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme VANDEWALLE délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par M. POTTIER Christophe, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite au compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Résultats reportés				93	197	65		5	460	82					87	736	83	
Opérations de l'exercice	241	153	09	285	885	77	47	334	19	25	598	95	288	487	28	311	484	72
TOTAUX	241	153	09	379	083	42	52	795	01	25	598	95	288	487	28	399	221	55
Résultats de clôture				137	930	33	27	196	06							110	734	27
Restes à réaliser							7	600	00									
TOTAUX CUMULES	241	153	09	379	083	42	34	796	06				275	949	15	379	083	42
RESULTATS DEFINITIFS				137	930	33	34	796	06							103	134	27

**APPROBATION
DU
COMPTE
DE
GESTION
Commune
2016**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016 pour le budget principal. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Préparation Du Budget Primitif 2017

Subventions votées :

Association pour la conservation du patrimoine 450 €, Fondation du patrimoine 50 €, Comité des Fêtes 2 500 €, M.J.C. 100 €, Club de Badminton Aiglon 100 €, Gym de l'Aigle 50 €, Association de Rugby 100 €.

D'autres subventions parviendront et seront votées lors de la prochaine réunion.

Investissements :

Monsieur POTTIER :

- propose de remettre en état le lavoir de Thubeuf
- annonce qu'il y aura les travaux d'effacement de réseau et changement de l'éclairage public.
- dit qu'il faut évaluer les panneaux indicateurs des lieux-dits qui sont effacés

Affectation de résultat :

**AFFECTATION DU
RESULTAT
D'EXPLOITATION
DE LA
COMMUNE
Exercice 2016**

Le conseil municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016 de la Commune.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent d'exploitation de **103 134.27 Euros**

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016		
Pour mémoire : Prévisions budgétaires		
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
Résultat 31/12/2016	EXCEDENT	22 997.44 Euros

	DEFICIT
(A) EXCEDENT au 31/12/2015	87 736.83 Euros
Excédent du virement à la section d'investissement	
Affectation complémentaire en réserves	34 796.06 Euros
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	103 134.27 Euros
(B) DEFICIT au 31/12/20..	
Déficit à reporter	

Modification des statuts du SMICO

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Saint Michel Thubeuf est membre du Syndicat Mixte pour l'Information des Collectivités. Monsieur le Maire fait savoir ensuite au Conseil Municipal que :

Les Communes Nouvelles de : Chailloué, Domfront en Poiraise, de Rives d'Andaine, des Monts d'Andaine, Livarot - Pays d'Auge, Méry-Bissières en Auge, ainsi que la commune de Tourgéville

ont sollicité leur adhésion au SMICO, et que les Communes des collectivités suivantes : Villiers sous Mortagne, Couterne, Geneslay, Haleine, La Haute Chapelle, Rouellé, La Chapelle d'Andaine, La Sauvagère, Mery Corbon, Marmouillé.

ont sollicité leur retrait du SMICO.

Lors de la réunion du 5 novembre 2016, le comité syndical du SMICO a donné son accord pour les adhésions et retraits souhaités, sans conditions financière particulière.

Monsieur le Maire indique ensuite qu'en application des articles L.5211-18 et L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il y a lieu que le Conseil Municipal émette un avis sur les adhésions et retraits sollicités. A défaut de délibération dans un délai de trois mois à compter de la notification par le Président du SMICO, l'avis de la commune est réputé favorable pour les adhésions et défavorable pour les retraits.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Emet un avis favorable :

- Aux adhésions des Communes Nouvelles de : Chailloué, Domfront en Poiraise, de Rives d'Andaine, des Monts d'Andaine, Livarot - Pays d'Auge, Méry-Bissières en Auge, ainsi que la commune de Tourgéville.
- Au retrait des communes de : Villiers sous Mortagne, Couterne, Geneslay, Haleine, La Haute Chapelle, Rouellé, La Chapelle d'Andaine, Mery Corbon, La Sauvagère, Marmouillé.
- Charge Monsieur le Maire de communiquer la présente délibération tant à M. le Président su SMICO qu'à M. le Préfet de l'Orne.

- Charge enfin M. le Maire d'effectuer toutes démarches, de signer toutes pièces relatives à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

**Augmentation du
loyer 1^{er} étage
8 place de l'Epine**

Monsieur le Maire notifie aux membres du conseil municipal que des travaux de rafraichissement ont eu lieu dans l'appartement situé au 1er étage, 8 place de l'Epine (réfection de toutes les peintures, divers petits travaux) et de l'achat d'une cuisine aménagée comprenant plusieurs meubles de rangements, un plan de travail, une table de cuisson, un four, une hotte et un évier.

Monsieur le Maire demande donc à augmenter le loyer qui était pour l'ancien locataire de 342.03 € + 20 € de charge.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 9 VOIX POUR et 2 VOIX CONTRE (M. POTTIER, M. POIGNOT) :

- Décide d'évaluer le loyer à 400 € + 20 € de charge
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les éléments relatifs à ce dossier.

**Demande de D.E.T.R.
Pour les travaux
d'éclairage public.**

Monsieur le Maire notifie aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de demander de la D.E.T.R. (Dotation Equipement des Territoires Ruraux) pour les travaux d'éclairage public envisagés sur l'année 2017. Suivant le devis dont le montant est estimé à 114 940 € H.T. soit 137 928 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, POUR à l'unanimité.

- demande à inscrire la dépense au budget primitif 2017
- autorise Monsieur le Maire à faire une demande de D.E.T.R.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous éléments relatif à ce dossier

**Choix des délégués
aux commissions
de le Cdc**

Monsieur le Maire informe que les Vice-Présidents de la Communauté des Pays de l'Aigle ont fait le choix d'ouvrir les commissions aux délégués communautaires titulaires et suppléants.

Chacun des élus désignés pourra cependant se faire représenter par un conseiller municipal de son choix en cas d'absence.

Il serait souhaitable que chaque commission soit composée d'environ 15 personnes. A cet effet, chaque délégué titulaire ou suppléant devra s'inscrire dans 2 commissions au maximum.

Les candidatures sont ouvertes pour les commissions suivantes :

STRUCTURES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Commission Economie	Mme VANDEWALLE Odile	M. AMELOT Christophe
Commission Urbanisme	M. POTTIER Christophe	M. AMELOT Christophe

Commission Voirie, Bâtiments, travaux	M. POTTIER Christophe	M. GUYET Xavier
Commission Affaires Scolaires	Mme VANDEWALLE	M. GUYET Xavier

Après en avoir délibéré POUR à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte le choix des commissions ci-dessus
- Accepte les candidatures du tableau ci-dessus

COMMUNICATION

Monsieur le Maire notifie aux membres du Conseil Municipal qu'une offre d'emprunt de la Caisse d'Epargne nous est parvenue et que nous sommes dans l'attente de deux autres offres. Cet emprunt permettra de réaliser les travaux d'effacement de réseaux.

Monsieur le Maire informe que les « points incendie », 9 poteaux + une bouche au total, ne seront plus vérifiés par le SDISS. Il propose donc un devis de Eaux de Normandie qui réalise des contrats de prestations de services pour l'entretien des poteaux incendie.

Monsieur le Maire donne la date du prochain Duathlon qui sera le 9 avril 2017. Il se déroulera comme l'année précédente sur les communes de St Ouen sur Iton, St Michel Thubeuf et l'Aigle. Monsieur le Maire dit qu'il y a un besoin de signaleurs lors de cette journée.

TOUR DE TABLE

Mme VANDEWALLE dit qu'il y aura des travaux au lieu-dit « Les Rechins » réalisé par le syndicat d'eau du Percher suite à un mauvais état de la conduite.

La conduite d'eau de la rue Sablonnière est en étude de faisabilité au sein du syndicat.

Séance levée à 22 h 40

